

PROJET DE DÉLIBÉRATION - CONSEIL COMMUNAL DU 25 FEVRIER 2019.

SEANCE PUBLIQUE

N° -ENSEIGNEMENT MATERNEL - Organisation - Ouverture d'une demi-classe à l'école de Hodimont à partir du 21 janvier 2019.

LE CONSEIL,

Vu sa délibération du 26 novembre 2018, fixant les normes d'encadrement dans l'enseignement maternel du 1er octobre 2018 au 30 septembre 2019;

Vu le décret du 13 juillet 1998 portant organisation de l'enseignement maternel et primaire ordinaire et modifiant la réglementation de l'enseignement et notamment l'article 43 qui prévoit un deuxième comptage le 11ème jour de classe qui suit les vacances d'automne;

Attendu que le nombre d'élèves régulièrement inscrits à l'école de Hodimont durant une période de huit jours consécutifs de classe, a atteint la norme permettant l'octroi d'une subvention-traitement pour un demi-emploi supplémentaire dans cette école à partir du 21 janvier 2019;

Vu le rapport, soumis au Collège communal du 30 janvier 2019, par lequel le Service de l'Instruction publique propose l'ouverture d'une demi-classe maternelle supplémentaire à l'école de Hodimont à partir du 21 janvier 2019 ;

Attendu que cet emploi pourra bénéficier des subventions de la Fédération Wallonie-Bruxelles;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la décentralisation;

Attendu que le dossier a été communiqué à la Section "Instruction publique, école des devoirs, population, jeunesse" en sa séance du 13 février 2019;

Par x voix contre x et x abstentions,

ARRETE :

Art. 1.- Une demi-classe maternelle supplémentaire est ouverte à l'école de Hodimont ;

Art. 2.- La demi-classe restera ouverte aussi longtemps qu'elle pourra bénéficier des subventions de la Fédération Wallonie-Bruxelles soit jusqu'au 30 juin 2019 ;

Art. 3.- Le présent arrêté sera transmis, pour information, à Mme la Ministre chargée de l'Enseignement fondamental et à l'Inspection scolaire.